

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 80

Pouvoirs : 5

Membres votants : 85

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume.

Délibération n° 133/2020 : Convention avec SOLIHA et le CLER pour l'animation d'un Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété (DECLICS)

P.J. : projet de 2 conventions

1. Contexte

Afin de renforcer l'action de sensibilisation des habitants à la sobriété dans leurs pratiques quotidiennes, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite lancer un concours de sobriété énergétique sur son territoire. Il s'agit du programme DECLICS (**Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété**) qui permet de mobiliser les citoyens pour faire évoluer de façon concrète leurs pratiques quotidiennes afin de réduire leur empreinte carbone, leurs consommations d'eau, de déchets et d'énergie dans leur domicile.

Pour cela, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite bénéficier du service proposé par l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine de mettre en place ce programme DECLICS sur son territoire tout en ayant recours à des outils de suivi numérique proposés par le CLER-réseau pour la transition énergétique.

Ce programme constitue une opportunité pour les territoires engagés dans la transition énergétique car il permet d'accompagner les habitants volontaires d'un territoire pour réaliser des économies d'énergie dans leur habitat.

L'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine propose de mettre en place un programme DECLICS sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ainsi, le programme commencerait en octobre 2020 et se terminerait au mois de mai 2021.

Concrètement, le déroulement d'un DECLICS est organisé en constituant des équipes composées de 5 à 10 familles volontaires. Chaque équipe a à sa tête un capitaine volontaire et formé pour animer et aider son équipe. Chaque groupe doit définir et mettre en application des éco-gestes pour réduire ses consommations. L'objectif est de réaliser dans son logement au moins 8% d'économies d'énergie, d'eau et de déchets sur la période hivernale par rapport à l'année précédente.

2. Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

a. Pour SOLIHA

L'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine sera en charge de l'animation du programme d'accompagnement DECLICS sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Elle mettra également à disposition les moyens techniques et humains de l'Espace Info-Energie pour animer et coordonner le programme d'animation avec les participants.

L'animation de l'opération consiste à :

- Sensibiliser les participants sur les éco gestes à mettre en œuvre dans le foyer,
- Former les participants pour relever les indicateurs énergétiques dans leur logement pour suivre les économies d'énergie tout au long de l'opération,
- Organiser des sessions de discussions entre les participants pour échanger sur les pratiques mise en œuvre par chacun,
- Faire un bilan de l'opération.

Le DECLICS se déroule sur plusieurs mois entre octobre 2020 et le mai 2021. Ainsi la convention établie entre l'Intercom et SOLIHA est une convention pluriannuelle de 2 ans.

b. Pour le CLER - réseau pour la transition énergétique

Le suivi technique des indicateurs d'économie d'énergie nécessite le recours à un logiciel en ligne dont les droits de propriété appartiennent au CLER - *réseau pour la transition énergétique*, association loi de 1901.

Le CLER agit pour la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, le développement des territoires par l'énergie, en s'appuyant sur les membres de son réseau. Sa démarche générale s'appuie sur le triptyque de la transition énergétique tel que préconisé par le scénario Négawatt, Sobriété, Efficacité, Energies renouvelables.

Le CLER a créé une plate-forme numérique qui permet aux habitants d'un territoire engagé dans un DECLICS

de suivre leurs consommations d'énergie, de bénéficier de conseils pour faire évoluer leurs pratiques quotidiennes vers plus de sobriété, d'échanger entre participants, de comparer ses consommations avec celles d'autres participants ou de découvrir des données statistiques agrégés sur les pratiques de consommation partout sur le territoire.

Pour la mise en œuvre de l'opération DECLICS, l'intercom Bernay Terres de Normandie souhaite faire bénéficier les participants de cet outil numérique très utile pour mesurer les effets des actions mises en œuvre par les participants.

La convention établie entre l'Intercom et le CLER est une convention pluriannuelle de 2 ans.

3. Montant des conventions

a. Pour SOLIHA

Le montant de la participation de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est fixé à 17 850 € répartis comme ceci :

- D'une part, le soutien financier à l'animation du programme DECLICS pour un montant total de 16 350 € net de taxes en raison de la qualification de l'Espace Info Energie comme service d'intérêt général ;
- D'autre part, la fourniture de kits énergie et de matériels de mesure pour un montant total de 1 500 € TTC.

b. Pour le CLER-- réseau pour la transition énergétique

Le CLER sollicite une participation à la pérennité économique du programme Déclics, sur la base d'une contribution fonction du nombre d'habitants du territoire administratif concerné. Cette modalité illustre la volonté de l'association de proposer le programme au plus grand nombre de territoires, dans une logique de péréquation et d'accessibilité.

Le montant forfaitaire pour les Etablissements Publics de coopération Intercommunale est fixé à 0,05 €/habitant/an avec un plafond établi à 2 500 €. Ainsi, au regard du nombre d'habitants de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le montant de la convention est fixé à 2 500 €.

Au total la contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la mise en œuvre du DECLICS est de 20 350 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n°ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant le plan d'actions TEPOS 2017 – 2020 ;

Vu la délibération n°58-2018 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2018 engageant la communauté de communes dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération n° 163-2018 du conseil communautaire en date du 5 juillet 2018 approuvant le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* ;

Sur proposition du bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **CONVENTIONNE** avec SOLIHA et le CLER pour la réalisation des actions prévues dans la convention ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les 2 conventions et tout document s'y rapportant.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
80	5	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-133_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

